

Art. 1 INSCRIPTION

La finance d'inscription est de Frs. 5.00 pour une personne, de Frs 10.00 pour plusieurs personnes de la même famille.

Art. 2 PERTE

En cas de perte de la carte, une taxe de Frs. 5.00 sera demandée pour son remplacement.

Art. 3 PRET

Le prêt des livres est gratuit.

Chaque personne peut emprunter 5 livres à la fois pour une durée de 28 jours.

Une prolongation est possible.

Le retour des ouvrages se fait soit durant les heures d'ouverture ou dans la boite retour de la bibliothèque soit à une bibliothèque valaisanne affiliée à RERO.

Art. 4 RAPPEL

Un avis d'échéance est envoyé la veille de la date d'échéance uniquement par mail. Si après l'expiration du délai de prêt, le livre n'est pas rendu, il sera perçu une amende de Frs. 0.20 par livre et par jour. Le 1^{er} rappel est envoyé le 7ème jour, le 2ème rappel le 14ème jour après l'échéance et la lettre de sommation uniquement par courrier postal le 28ème jour après l'échéance.

Art. 5 LIVRE ABIME OU PERDU

Les livres empruntés doivent être traités avec soin. L'endommagement ou la perte d'un livre implique son remplacement aux frais du lecteur responsable.

Art. 6 HORAIRE

La bibliothèque est ouverte :

Période scolaire : lundi de 16h à 19h, le mercredi/jeudi de 15h à 18h, le vendredi de 9h à 11h. Période estivale : juillet et août le mercredi de 18h à 19h30, dès la rentrée scolaire horaire habituel.

Art. 7 PRET INTER-BIBLIOTHEQUE

Le lecteur a la possibilité d'emprunter des livres dans toutes les bibliothèques valaisannes ou faire venir des livres du catalogue RERO+ Valais dans sa bibliothèque.